

# Règlement du Concours photo « Cétacés je te respecte ! », du 15 aout au 30 septembre 2018

## Règlement du concours photo

### « Cétacés je te respecte »

Par l'Institut Marin du Seaquarium, du 15 aout au 30 septembre 2018

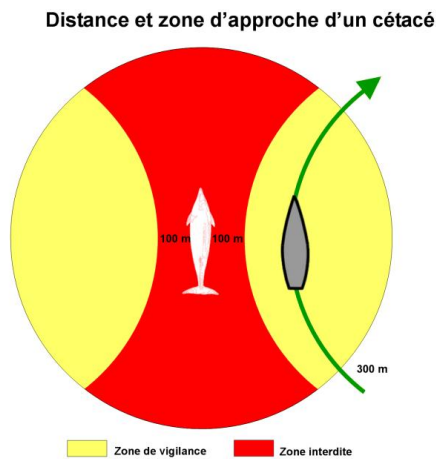
#### ARTICLE 1 : Organisateur et thème du concours

Dans le cadre des petites actions de communication du projet [ACCOBAMS Survey Initiative](#)<sup>1</sup> d'acquisition de connaissances sur les Cétacés de Méditerranée, Mer Noire et des zones Atlantiques Adjacentes, L'Institut Marin du Seaquarium organise un concours photo sur le thème « Cétacés de Méditerranée »

Ce thème est donc ouvert à:

-Toutes photos illustrant les bonnes pratiques d'observation\* et de prise de vue de cétacés, pour garantir le respect et le non dérangement de l'animal\*

-Toutes photos de cétacés, sous réserve d'une légende détaillée spécifiant les conditions de prise de vue favorable au non dérangement de l'animal\*\* : selon le code des bonnes pratiques d'observation des cétacés en mer, disponible sur : <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/sensibilisation/code-de-bonne-conduite>



<sup>1</sup> L'ACCOBAMS Survey Initiative est un projet de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente. <http://www.accobams.org/fr>

# Règlement du Concours photo « Cétacés je te respecte ! », du 15 aout au 30 septembre 2018

## **ARTICLE 2 : Participants**

Le présent concours photos est ouvert à 4 catégories :

- Professionnel
- Amateurs adultes
- Amateurs Enfants/Ado (jusqu'à 16 ans)
- Prise de vue aérienne (cerf-volant, drone, satellite...)

## **ARTICLE 3 : conditions de participation**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Les participants sont tenus de concourir sous leur véritable identité, les photos proposées de manière anonyme ou accompagnée d'un formulaire incomplet ne seront pas recevables. Toute transmission par un participant d'informations erronées, incomplètes ou inexacts pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

Pour les mineurs, une autorisation écrite, signée du représentant légal, est nécessaire. Elle sera demandée à tout mineur lauréat du concours. Aucun lot ne sera remis à un mineur lauréat sans la présentation de ce document.

En participant, le candidat atteste sur l'honneur :

- Qu'il a respecté les conditions de sécurité, de non dérangement, et de non perturbation de l'environnement de l'animal pour réaliser la prise de vue.
- Qu'il est l'auteur de la photographie. Une seule photo est autorisée par candidat. Cette participation est nominative et unique (une personne, même nom, même adresse). Il est interdit de participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.
- Qu'il concède à l'Institut Marin du Seaquarium et à l'ACCOBAMS le droit d'utiliser leur photo ainsi que son titre et légende. Détail : voir article 8
- Qu'il a obtenu au préalable les accords et les autorisations nécessaires si le cliché présente une ou plusieurs personnes reconnaissables, ou fait apparaître de manière identifiable un élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété.
- Pour un professionnel, qu'il s'est assuré que la photo (si elle a déjà été vendue) soit libre de droit ou de réutilisation dans le cadre du présent concours photo.

## Règlement du Concours photo « Cétacés je te respecte ! », du 15 aout au 30 septembre 2018

Les photomontages ne sont pas autorisés (L'Institut Marin du Seaquarium se réserve le droit de vous demander la photographie originale). En revanche les modifications des couleurs et/ou contrastes restent autorisées.

Les photos seront exemptes de signature, copyright ou logo et ne pourront avoir de caractère publicitaire ou promotionnel.

Ne peuvent pas participer :

- Toutes les personnes rattachées à l'organisation
- Les membres du jury
- Et toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation du concours

### **ARTICLE 4 : Modalités de participation**

Chaque participant

- rempli le formulaire google : <https://goo.gl/forms/gXo1OwtXuBIUQbuD2>

- et transmet une unique photographie par mail avec comme objet du mail – 'concours photo 2018' à l'adresse suivante : [institutmarin@gmail.com](mailto:institutmarin@gmail.com) entre le 15 aout 2018 et le 30 Septembre 2018. (23H59).

Sous forme numérique ( JPG ), qualité HD (300 dpi minimum, de 1 à 10 Mo)

### **ARTICLE 5 : Modalité de sélection des photographies lauréates**

Un comité technique présélectionnera les 8 meilleures photographies par catégorie. Elles seront choisies selon des critères artistiques et techniques, de l'adéquation du contenu au thème du concours, de la capacité à éveiller l'intérêt et la curiosité lors d'expositions. Les décisions seront sans appel.

Puis un jury examinera cette présélection et déterminera le classement des 8 photographies par catégorie. (La liste des membres du jury sera consultable sur demande pendant la durée du concours).

Il désignera ainsi 12 lauréats : Les 3 meilleures photographies par catégorie. Ils recevront une récompense et leurs photographies seront exposées à l'Institut Marin du Seaquarium (et chez ses partenaires). La liste des lauréats sera envoyée par mail dans le courant d'octobre.

### **ARTICLE 6 : Dotations**

Les 3 premières photographies de chaque catégorie seront récompensées. Les 32 auteurs des photographies présélectionnées seront également invités et remerciés lors de la remise des prix qui se tiendra lors d'une soirée

Les gagnants du concours recevront pour chaque catégorie :



## Règlement du Concours photo « Cétacés je te respecte ! », du 15 aout au 30 septembre 2018

**1<sup>er</sup> :** Une sortie naturaliste à la journée sur les bateaux de l'association Découverte du Vivant, le guide Faune de Méditerranée de Cyril Girard, sa photo (tirage papier ou plume), un sac, un crayon et un ECOCUP.

**2<sup>ème</sup> :** Une visite pour famille (2 adultes+2 enfants) des coulisses du Seaquarium (2h) incluant aussi la visite de l'aquarium de façon libre, le livre PELAGOS, une impression de la photo lauréate, un sac, un crayon et un ECOCUP.

**3<sup>ème</sup> :** Une entrée famille (2 adultes+2enfants) au Seaquarium du Grau du Roi (ou un Pass individuel annuel), le livre LITTORAL Grand Angle, le guide Faune de Méditerranée de Cyril Girard, une impression de la photo lauréate, un sac, un crayon et un ECOCUP.

Pour chaque auteur de photographie présélectionnée un tirage papier de leur photo sera offert ainsi que des cadeaux de remerciements (sac, crayon, tasse, posters, ECOCUP) .Un prix ne peut pas être échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèce, ni être transmis à des tiers.L'organisateur se réserve le droit de modifier cette liste en gardant des valeurs équivalentes pour chaque lot.

### **ARTICLE 7 : Remise des prix**

Une soirée de remise de prix couplée au vernissage de l'exposition des lauréats et à un cycle de conférences sur les Cétacés en Méditerranée permettra la remise des différents lots du concours et la reconnaissance de tous les photographes ayant participé. Cette remise des prix aura lieu à l'Institut Marin du Seaquarium au Grau du Roi en Novembre 2018. La date et des précisions vous seront apportées par mail.

Dans le cas d'une impossibilité d'être présent, le lot pourra être récupérer à l'Institut Marin du Seaquarium qui le conservera pendant 1 ans. Les lots sont non cessibles.

### **ARTICLE 8: Concession des droits d'utilisation des photographies dans le cadre du concours**

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent de fait leur photo à être publiée (en basse résolution et avec le nom de l'auteur) sur le compte Facebook, Instagram, Twitter, Flick'Air de l'Institut Marin du Seaquarium et sur le site web, le compte Facebook et le compte Twitter de l'ACCOBAMS

Après les résultats, l'Institut Marin du Seaquarium et l'ACCOBAMS détiendront les droits de publication et utilisation sur les photographies lauréates (3 premières de chaque catégorie) en affichant le nom de l'auteur, et en pouvant utiliser le titre et la légende.



## Règlement du Concours photo « Cétacés je te respecte ! », du 15 aout au 30 septembre 2018

Si l'Institut Marin du Seaquarium souhaite utiliser d'autres photographies reçues lors du concours, il se rapprochera de leurs auteurs pour obtenir un accord et une cessation des droits. Ceux-ci auront la possibilité de refuser sans justification.

Cette concession des droits permet à l'Institut Marin du Seaquarium et à l'ACCOBAMS de reproduire ou faire reproduire les photographies, sur tout support, dans le cadre :

- des promotions du concours
- de présentations publiques
- d'utilisation dans les outils de communication pour la promotion des actions et du travail de l'Institut Marin du Seaquarium et de l'ACCOBAMS

La présente concession est accordée pour le monde entier et pour une durée de 20 ans à partir de la date informant des résultats. Elle n'ouvre pas de droit à une quelconque rémunération au profit des participants au concours.

### **ARTICLE 9 : Informatique et libertés.**

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par mail à [institutmarin@gmail.com](mailto:institutmarin@gmail.com) ou par courrier à « institut marin Seaquarium » avenue du palais de la mer , 30240 LE GRAU DU ROI et ceux dans la limite d'ouverture du dit concours photos.

